

CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL

91330 YERRES

Commission intégration -

REUNION DU 18 MAI 1973

Ont participé à cette réunion Mmes et MM Baetens - Bergala - Brachet - le Brozec - Caltot - Darley - Daumet - Dequatremare - Dubost - Estève - Garny - Hanet - Lançon - Letellier - Michelon - Nicolal - Ové - Platon - Quittet - Ricôme - Segerer - A. et R. Senicourt - Schneegans.- Desinge - Robic.

-----

La réunion a duré deux heures, elle a été l'occasion d'échanges très riches, des points de vue différents se trouvant exprimés voire confrontés dans un souci de sincérité et d'efficacité.

Sans reprendre les nombreuses interventions dont plusieurs étaient appuyées sur des documents écrits (comptes-rendus d'une réunion des animateurs de la M.P.T. textes préparés par Mme Michelon et M. Dubost, note du personnel du Centre social), on s'en tiendra à présenter ici les conclusions de cette réunion :

L'intégration dans son principe n'est pas remise en question, tous y voient la possibilité de disposer de moyens accrus et surtout de permettre d'aller au-delà des activités habituelles en les ouvrant plus largement à la grande variété des actions de développement culturel continu (ceci étant vrai pour le secteur scolaire comme pour le secteur extra-scolaire).

L'intégration en cours au C.E.C. appelle cependant des critiques de deux ordres :

- dans ses modalités actuelles elle entraîne ou induit des nuisances qu'il faut faire disparaître,
- elle reste aux yeux de beaucoup trop élémentaire, voire superficielle. Il y a donc lieu à un approfondissement très sérieux.

Afin de porter remède à ces défauts les conclusions suivantes ont été adoptées par la Commission ; elles sont proposées à tous les membres du personnel en leur demandant d'assurer chacun dans la sphère de sa responsabilité propre la mise en oeuvre d'une politique d'intégration plus efficace et plus consciente,

I - REGLEMENT DES DIFFICULTES PRATIQUES

Sans traiter directement un certain nombre de difficultés qui ont été présentées en séance à titre d'exemple, il a été convenu que la méthode à mettre en oeuvre pour progresser suppose :

- . les interventions directes auprès du ou des responsables d'une difficulté ressentie : se plaindre d'un inconvénient auprès de ceux qui n'y peuvent remédier ne peut qu'accroître le malaise, il faut donc sans hésiter s'adresser directement à celui qui est directement ou indirectement responsable d'une difficulté, et si elle a un caractère assez général il convient de poser ou de faire poser la question en C.D. élé...

... (commission intégration)

2.

- . une certaine persévérance : sans mettre en cause la bonne volonté ni la conscience professionnelle de quiconque, il est possible qu'une difficulté signalée ne soit pas réglée aussi rapidement qu'on pourrait le souhaiter, il convient de revenir à la charge. Un rappel est un service rendu au responsable, une contribution positive à la bonne marche du C.E.C, il doit être présenté, et reçu, comme tel.

II - POUR ALLER PLUS LOIN, les points suivants ont été retenus :

- . une limitation à nos possibilités réelles des actions entreprises : par générosité, parce que l'instrument que représente le C.E.C. nous permet d'envisager bien des actions intéressantes, nous entreprenons à la fois trop de choses et ne pouvons pousser assez loin, or dans le domaine du développement culturel le progrès en profondeur est plus important que la multiplication des actions de surface.
- . pour un approfondissement sérieux de nos activités, et surtout des activités "intégrées", il importe qu'une élaboration collective soit la règle. Cette exigence introduit un délai légèrement allongé entre la conception et la réalisation, mais elle seule peut garantir la coopération des intéressés, de tous les intéressés.
- . les problèmes relatifs aux mouvements des élèves du C.E.S. sont à régler par accord entre le personnel du C.E.S. et ceux du Centre social, de la bibliothèque, de la Maison pour Tous.

Les questions relatives aux ateliers d'apprentissage de l'audio-visuel et aux activités théâtrales (au sens large) doivent faire l'objet de conseils d'enseignement particuliers auxquels puissent participer les animateurs spécialisés des 3 A, et pour d'autres "disciplines" ceux de la M.P.T.

Réciproquement les problèmes posés par les élèves libres en semaine pendant le temps scolaire ne peuvent être résolus que par une coopération entre maison pour tous, bibliothèque, et C.E.S. (surveillants et professeurs).

D'une façon générale les séances de travail en commun des professeurs avec les animateurs, quelle que soit la catégorie qui en prend l'initiative, sont nécessaires. L'information réciproque que la commission unanime considère comme insuffisante ne peut s'améliorer que par des contacts en petits groupes de travail : l'information générale par comptes-rendus ou notes diverses largement diffusés, n'est pas à abandonner, elle n'est pas suffisante.

— — — — —